

## DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr BISSONNIER Dominique, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mr OYON Jean-Louis, Mme PICARD Sylvie, Mlle BLASZCZYK Josiane et Mr MILLEROT Emmanuel

Etaient absents : Mr ROBIN Jean-Luc (procuration à Mr DAIGNOT), Mme BLOT Séverine (procuration à Mr BISSONNIER), Mr JEANDAUX Christophe (procuration à Mlle BLASZCZYK), Mme BOUAOUIT Geneviève et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON),

Secrétaire de séance : Mme PICARD Sylvie

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

*Les comptes administratifs retraçant sa gestion, le Maire propose de placer le conseil sous la présidence de Monsieur DAIGNOT Bernard, Adjoint, pour les délibérations correspondantes.*

### 2011 / 051 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 485 383,25 € et les recettes à 869 830,70 € (dont 255 874,04 € d'excédent reporté).

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 384 447,45 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 266 429,46 € (dont 99 809,71 € de déficit reporté) et 108 264,42 €, faisant apparaître un déficit de clôture de 158 165,04 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif présenté.

### 2011 / 052 COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2010 par les receveurs, Mme Martot et Mr Salguero, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité.

### 2011 / 053 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 COMMUNE

Le Conseil municipal constatant que le compte administratif 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 255 874,04 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 128 573,41 €
B Résultat antérieur reporté	+ 255 874,04 €
C Résultat à affecter	_____
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 384 447,45 €
D Solde d'exécution d'investissement	

D 001 (besoin de financement)	- 158 165,04 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement besoin de financement	- 35 420,00 €
F Besoin de financement =D+E	<hr/> 193 585,04 €
AFFECTATION = C =G+H	384 447,45 €
Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	193 585,04 €
H Report en fonctionnement R 002	190 862,41 €
Déficit reporté D002	158 165,04 €

### 2011 / 054 **PRIME IAT**

Le Maire rappelle que le budget voté aujourd'hui doit inscrire la prime IAT au personnel communal, qui ne sera décidée qu'en juin 2011. Il propose de retenir comme d'habitude une somme globale équivalente à un treizième mois de tout le personnel, qui sera répartie par ses soins, en partie ou en totalité. Le montant prévu est de 8 205,61 €.

Le Conseil donne son accord à cette proposition.

### 2011 / 055 **VOTE DES 3 TAXES**

Le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis plus de vingt ans (1990) alors que, rien que sur la dernière décennie 2000/2009, les investissements de la Commune ont été d'environ 4,6 millions d'€, financés pour l'essentiel par des subventions (1,0 M€) obtenues sur de nombreux dossiers lourds à monter et gérer, par la taxe professionnelle récupérée sur le SIRDM après une difficile négociation et un procès au Tribunal Administratif (250 000 / € par an) et enfin un recours à l'emprunt (à ce jour la dette résiduelle est de 600 000 €).

Ces investissements ont permis de mettre à la disposition des Sougyçois :

- des équipements incontournables : voirie, trottoirs, réseaux eaux pluviales / eaux usées, assainissement pluvial de tous les points bas, hangar technique et matériel, protection incendie, réhabilitation de l'Eglise, de l'Ecole, de la salle du Conseil, création de la Mairie, mise en sécurité routière, résolution des points noirs du réseau d'eaux usées, station de traitement neuve, ...

- des équipements de confort : salle Récréative, cour de l'Ecole, préau, Espace Numérique, bibliothèque, Multiservices / restaurant / bar, terrain de tennis, enfouissement du réseau BT et de l'éclairage public, garderie, terrain de foot / salle Réveil Sportif Sougyçois / vestiaires douches, équipement numérique Ecole, signalisation des rues, ...

- un patrimoine rémunérateur : acquisition/réhabilitation de Maison Rouge, création de 2 manèges été/hiver, opération "Cœur de Village" (3 logements loués), ...

Tous ces investissements ont été faits sans qu'aucun effort fiscal nouveau n'ait été demandé aux Sougyçois.

Aujourd'hui la situation financière de la Commune est saine et caractérisée par les éléments suivants :

- fonctionnement : les recettes annuelles (environ 660 000 €) couvrant les dépenses annuelles (520 000 €) et laissent une épargne annuelle de 140 000 € dont 60 000 € sont affectés au remboursement des emprunts, pour de nombreuses années, soit un solde "disponible" d'environ 80 000 €, qui permettent de "petits" investissements annuels.

- l'endettement résiduel de 600 000 € correspond à une dette par habitant de 900 €, ce qui est raisonnable pour une Commune dont les finances sont relativement "aisées", mais qui peut être considéré comme proche du plafond.

- la "cagnotte" disponible constituée au fil des années (épargne de précaution), voisine du solde de trésorerie constaté au Trésor Public, est d'environ 250 000 €, ce qui est confortable pour les besoins courants habituels actuels.

Mais face à cette situation, il faudra dans les années à venir financer :

- les équipements, travaux, achats inévitables : chemins à créer (hors entretien voirie), incendie, matériel informatique, signalisation, matériel végétal, véhicules, matériel hangar technique, mobilier, électroménager, achèvement réhabilitation Eglise, entretien Maison Rouge, entretien 3 logements, complément assainissement pluvial, acquisition SCI le Bourg (stabules), ...

- des programmes plus importants : achat bâtiments SCI le Bourg (Cœur de Village II), square, nouvelle cantine, espace ludique évènementiel, ...

On peut penser que l'épargne annuelle disponible permette de faire face aux dépenses d'équipement / travaux / achats, mais pour les programmes plus lourds, il faudrait avoir recours aux ressources suivantes :

- consommation de la cagnotte : 200 000 € environ
- réétalement des emprunts sur 20 ans : 200 000 € pour une annuité équivalente
- cession de Maison Rouge (actuellement "mal louée" : 7 000 €/an pour une valeur de 300 000 € minimum) : 200 000 € disponibles seulement car perte de loyer (100 000 €).

Comme il l'a évoqué à plusieurs reprises le Maire propose donc de préparer l'avenir dès maintenant, en préservant la santé financière de la Commune (c'est-à-dire en protégeant toute ou partie des ressources sécurisées précitées) et en augmentant les taux d'imposition, ce qui augmente la capacité d'emprunt de la Commune (1 % d'augmentation rapporte 1 900 €, qui permettent d'emprunter environ 28 000 €). Une augmentation de 8 % étalée sur 2 ans serait relativement indolore (4 % par an) et permettrait de passer l'endettement de la Commune de 650 000 € à 870 000 € (sans réétalement des emprunts actuels) soit un endettement de 1 300 €/habitant encore supportable.

Une telle augmentation, limitée, sera sans doute comprise de la population si les explications ci-dessus sur le passé sont fournies, et si les nouveaux programmes "lourds" envisagés et/ou proposés recueillent l'agrément général.

Après un large débat, les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition d'augmenter les trois taxes de 4%.

Les taux d'imposition retenus sont donc les suivants :

- TH : 9,43 %
- TF bâti : 11,36 %
- TF non bâti : 25,82 %.

#### **2011 / 056 DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2011**

Le Conseil décide d'affecter en 2011 la Dotation Cantonale d'Equipement (4 000 € environ) aux travaux de toiture de l'Eglise.

#### **2011 / 057 VOTE BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE**

Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 3 mars 2011 avait permis d'évaluer les grandes masses des recettes et dépenses, en fonctionnement et investissement, ainsi que les achats, travaux, reportés de 2010 ou déjà identifiés.

Il rappelle aussi que les conseillers avaient été invités à réfléchir à l'augmentation éventuelle des impôts, ainsi qu'aux investissements nouveaux à programmer en fonction des besoins, exprimés ou non, de la population.

Aucun projet particulier n'est apparu depuis le DOB : le budget présenté aux conseillers reprend donc sensiblement les données du DOB, après intégration des produits précisés en fonction des données reçues de la Préfecture et des charges recalculées avec précision.

Le Conseil examine en détail les différentes rubriques du budget 2011 qui fait apparaître des comptes équilibrés : - en fonctionnement à hauteur de 850 877,00 €  
- en investissement à hauteur de 1 130 239,00 €

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers, qui recueille 2 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour.

Le budget primitif 2011 est donc adopté à la majorité.

#### 2011 / 058 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ASSAINISSEMENT

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 13 958,39 € et les recettes à 77 427,97 €, dont 41 985,18 € d'excédent reporté.

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 63 469,58 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 42 485,21 € (dont 15 342,15 € de déficit reporté) et 16 913,70 €, faisant apparaître un déficit de clôture de 25 571,51 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif présenté.

#### 2011 / 059 COMPTE DE GESTION 2010 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2010 par les receveurs, Mme Martot et Mr Salguero, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité.

#### 2011 / 060 AFFECTATION DES RESULTATS 2010 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal constatant que le compte administratif 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 63 469,58 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

A	Résultat de fonctionnement de l'exercice	+	21 484,40 €
C	Résultat antérieur reporté	+	41 985,18 €
D	Résultat à affecter		<hr/>
	= A+C (hors restes à réaliser)	+	63 469,58 €
E	Solde d'exécution d'investissement		
	D 001 (besoin de financement)	-	25 571,51 €
F	Solde des restes à réaliser d'investissement		
	Besoin/excédent de financement		0,00 €
G	Besoin de financement		<hr/>
	=E+F	-	25 571,51 €
AFFECTATION = D			
	Affectation en réserves R 1068 en investissement		25 571,51 €
	Report en fonctionnement R 002		37 898,07 €
DEFICIT REPORTE D002			25 571,51 €

#### 2011 / 061 TAXE ASSAINISSEMENT 2011

Le Maire fait observer que le budget d'assainissement présente une situation saine : "cagnotte" disponible 63 000 € et épargne annuelle de 20 000 €.

Mais il reste sans doute des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement (apport d'eaux pluviales à résorber) et sur la station de traitement, qui mobiliseront sans doute la cagnotte (décision à prendre lorsque l'installation de notre ordinateur permettra l'analyse des débits par temps d'orage et par temps sec).

Par contre (cf. questions diverses) il n'est pas encore possible cette année d'envisager des extensions de réseau (et sans doute pas avant de nombreuses années...) qui seraient très déficitaires (coût / augmentation des taxes) et obligerait à augmenter lourdement le prix de l'eau assainie.

Le Maire propose donc que, compte tenu de l'augmentation des taux d'imposition décidée plus haut, la taxe d'assainissement soit maintenue à son taux antérieur (ce qui permettra toutefois de continuer à augmenter la "cagnotte" et à préparer des extensions ultérieures dans quelques années). Cet arrêt "conjoncturel" de la croissance régulière des taxes depuis vingt ans, qui a permis de réaliser d'importants travaux sur le réseau et de réaliser une nouvelle station de traitement, pourra être revu en 2013, après les deux augmentations successives des taxes d'imposition en 2011 et programmée en 2012.

Cette proposition est validée à l'unanimité des conseillers, ce qui laisse le prix de l'eau assainie à 2,08 € / m<sup>3</sup>.

#### 2011 / 062 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil examine les différentes rubriques du budget 2011 qui fait apparaître un budget équilibré :

- en fonctionnement à hauteur de 75 171,00 €
- en investissement à hauteur de 102 883,00 €

Le budget assainissement de la Commune est adopté à l'unanimité.

#### 2011 / 063 ELODIE

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a écrit en décembre 2010 à l'Association « APRES » (qui s'oppose au programme ELODIE) pour lui envoyer un questionnaire afin de préciser sa position face aux questions qui se posent à propos du programme ELODIE et de son implantation : il est très dommage que ce courrier soit resté sans réponse à ce jour, car le débat public souhaitable ne peut s'instaurer...

Par ailleurs, le personnel enseignant a proposé mi mars le transfert de la cantine à la salle Récréative : la réponse du Maire à cette proposition un peu incongrue, explicitant les raisons pour lesquelles il ne peut y être donné suite, est disponible en mairie.

Le Maire rappelle la procédure de décision de réalisation du programme ELODIE : établissement de l'avant projet et de l'évaluation du programme en mai/juin ; dossiers de financement et de demandes de subventions fin juillet ; exposition/débat public en juillet ; lancement de la consultation des entreprises en juillet et ouverture des plis fin août ; décision de lancer les travaux en septembre : passage des marchés en octobre ; chantier novembre/mars ; inauguration été 2012.

Le Maire informe le Conseil de l'accord trouvé avec le cabinet WARNANT, qui a accepté de limiter sa rémunération au-delà d'un seuil de tolérance de 10 % de sa proposition évaluée au concours (420 000 € HT) avec une réfaction de 50 % des honoraires entre 10 et 20 % d'augmentation des coûts et une réfaction de 75 % au-delà de 20 %.

Le Maire demandera au cabinet WARNANT de maintenir une intervention significative de la COGIT pour la mission OPC, qui paraît indispensable en phase travaux.

Le Maire confirme enfin que la première phase (esquisses + avant projet) ne représente que 16 % des honoraires (89 000 € HT au total) et constitue le seul engagement pris au stade actuel.

Le Conseil donne son accord à la signature du contrat avec le cabinet WARNANT et mandate le Maire pour lancer dès que possible la phase « esquisse et avant projet ».

#### 2011 / 064 **CANTONNIERS**

- Les deux cantonniers disponibles font face sans difficultés aux tâches nécessaires. Ils sont largement occupés par les tâches "vertes" : taille, plantations, arrosages, fossés...

- Certains travaux sont programmés : kitchenette/WC/placards de la salle du Conseil, assainissement rue du Champ Renard, consolidation ouvrage d'art, broyage débris élagage, travaux logement Pinson, panier de basket, balançoire, ...

- Il semble par ailleurs que l'acquisition par la Commune d'un petit véhicule « multitruck » utilitaire avec ridelles abattables et rehausses grillagées, de la marque MEGA, motorisé diesel, améliorerait la productivité des cantonniers. Ce véhicule "sans permis" pourrait être conduit par P. RACHEL et devrait améliorer sa mobilité et son indépendance, et donc son efficacité.

Le Conseil valide le principe de cet achat (12 200 € TTC avant négociation).

#### 2011 / 065 **ACHATS**

Le Conseil donne son accord à :

- l'achat de fournitures (liste en mairie) pour le local ELF dans une limite de 500 €

- la participation à hauteur de 50 % d'un "dernier" camion de sable pour terminer l'aménagement de la carrière du manège de Maison Rouge (évaluation 50 % : 700 € = 350 €). La Commune règlera la totalité de la facture de sable et se fera rembourser de 50 % par Sougy Horse Ball, auquel le Maire signifiera qu'il s'agit d'un ultime apport en sable, l'entretien normal de la carrière devant être désormais assuré par l'exploitant.

#### 2011 / 066 **ECHANGE TERRAINS PLANCHE COGNARD**

Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le vingt-six septembre 2008 : « Le Maire informe le Conseil du constat fait à l'occasion du piquetage des 4 lots en cours d'aménagement par D. PORADA à la Planche Cognard : il apparaît que la limite de parcelle figurant au cadastre empiète sur la voirie Communale récemment réalisée au Sud et est au contraire en retrait au Nord, à chaque fois sur quelques m<sup>2</sup>.

Le Maire expose que la régularisation chez un notaire de cette situation coûterait "cher", alors qu'un simple échange sur le terrain, validé par le Conseil, règle durablement le problème.

Le Conseil donne son accord à cet échange et mandate le Maire pour le confirmer au propriétaire. »

Le Maire informe le Conseil de ce que, légalement, il n'est pas possible d'échanger des parcelles entre propriétaires sans acte notarié.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer chez M<sup>es</sup> JOURDIER & MEDARD l'acte d'échange des parcelles AB 371 (81m<sup>2</sup>) appartenant à MM. PORADA Daniel et Bernard contre les parcelles AB 374 (113 m<sup>2</sup>), AB 375 (29 m<sup>2</sup>), AB 376 (4 m<sup>2</sup>) et AB 377 (2 m<sup>2</sup>) appartenant à la Commune.

MM. PORADA prendront à leur charge les frais de notaire

## 2011 / 067 CENTRE SOCIO CULTUREL

Le Maire fait part au Conseil de la visite d'une délégation du Centre Socio Culturel de Decize qui cherche à développer sa fréquentation auprès des Sougyçois. Cette préoccupation rencontre celle du CCAS, qui cherche à développer des interventions et des aides au-delà de la seule communauté des « anciens ».

Le Maire a donc saisi le 19 avril le CCAS de cette opportunité, lequel a accueilli favorablement l'idée d'un partenariat.

Plus que le transport ou le prix de journée des enfants accueillis (8,5 €/jour en partie pris en charge par la CAF), il semble que l'information sur les activités du Centre soit très insuffisante et que des actions de communication soient à entreprendre : enquête pour identifier les blocages et recueillir les attentes, articles, flyers, affiches, site internet, parents d'élèves pour l'Ecole, réunion inter-associations,...

Mme HUBERT sera la référente pour le CCAS, Mme ROUGET pour l'Ecole et Mr BISSONNIER pour les Associations.

Une réunion "opérationnelle" se tiendra prochainement avec G. SAUNIER (Directrice du Centre Socio Culturel)

## 2011 / 068 SIOM

Le Maire fait le point sur les péripéties du vote récent du budget du SIOM (qui a permis de maintenir la contribution des usagers à son niveau de 2010 par baisse légère de la TEOM pour compenser l'augmentation des bases).

Il reste le difficile problème de la réhabilitation de la décharge de la Machine (litige entre les propositions du SIOM et la Préfecture, avec un risque de perte des subventions) : une étude d'actualisation des propositions, de validation technique, et d'estimation des travaux sera conduite pendant l'été, pour permettre la proposition des subventions.

Quelques points à signaler :

- arrivée des 2 bennes bi compartimentées en juin (reprise du tri !)
- affectation d'un contremaître début mai : encadrement et contrôle du personnel, règlements, fiches de poste, discipline, etc...
- renégociation des contrats avec les prestataires de service en cours
- remise à plat programmée des rapports avec le SIEEEN
- abandon des PAV journaux / corps creux programmés pour le 01/09/11 et remplacement par une 3<sup>ème</sup> tournée en porte à porte (les PAV restent uniquement pour le verre)
- ramassage des encombrants à la demande.

Sougy a été retenue comme Commune "pilote" pour tester les nouvelles dispositions, lancer la communication correspondante auprès des usagers ? et recueillir les nombreuses doléances.

Une réunion publique d'information avec la participation du nouveau contremaître aura lieu le jeudi 26 mai dont on s'efforcera (Maire + secrétariat de mairie) de préparer soigneusement le contenu avec l'Ambassadrice du tri (circuit des déchets, coûts unitaires, fournisseurs, organisation des services, règlements, fiches de poste, droits et devoirs du personnel et des usagers, budget SIOM, ...).

Le Maire évoque rapidement le budget qui s'équilibre à 2,6 M€ en fonctionnement, dont 830 000 € de dépenses de personnel, 800 000 € pour le SIEEEN (!) et 350 000 € pour les prestataires extérieurs (PAV, encombrements, ...).

Le fonctionnement quotidien du SIOM laisse toujours autant à désirer, avec une Présidente toujours aussi inefficace et un personnel qui s'autogère sans encadrement ni contrôle.

Le Conseil renouvelle son souhait de maintenir deux ramassages des ordures ménagères par semaine (ce qui conduira à une TEOM de 12,34 % en baisse de 0,40 % par rapport à 2010) et mandate le Maire pour en informer le SIOM.

Le Conseil se déclare également favorable à une forte incitation auprès des usagers pour pousser à l'acquisition de containers / poubelles individuelles (plus propres, plus faciles à manier pour les ripeurs,...) dont la généralisation permettrait de revenir à une tournée hebdomadaire unique de ramassage.

#### 2011 / 069 CONSEIL D'ECOLE

Le Maire fait le point sur la réunion du 11 mars du Conseil des Ecoles, dont on peut retenir ce qui suit :

- effectifs : ils sont de 78 élèves pour l'ensemble de l'Ecole (Druy et Sougy : 4 classes) et devraient monter à 87 élèves à la rentrée 2011 (40 à Druy et 47 à Sougy)
- un poste d'ATSEM supplémentaire est reconduit jusqu'en novembre 2011 (et peut être au-delà) pour les tout petits
- la cantine, du fait des deux services, laisse peu de temps aux petits : il faudra durer jusqu'à la rentrée 2012 (nouvelle cantine ?)
- l'efficacité de l'Ecole numérique est réelle (tableau interactif : images, cartes, coloriage, corrections, ...). Formation complémentaire des maîtres en attente (objectif B2 I)
- aide personnalisée en place.

#### 2011 / 070 CHATEAU DE ROSIERES

La vente sur saisie judiciaire du château de Rosières aura lieu le 3 mai. Une visite des locaux a eu lieu récemment, qui a permis de constater la nécessité de travaux de réhabilitation très importants (ni la Commune, ni la Communauté de Communes ne peuvent s'intéresser à l'opération).

Le Maire rappelle que la Commune a établi il y a plusieurs années dans le PLU un emplacement réservé de 58 530 m<sup>2</sup> (parcelle B 828, comportant un étang), assorti en 2008 d'un droit de préemption (zone 1Aut).

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune (réanimer l'association de pêche) et la Communauté de Communes du Sud Nivernais (compétence tourisme) d'acquiescer l'étang, le Conseil mandate le Maire pour faire valoir auprès du Tribunal son droit de préemption au bénéfice de la Commune.

#### 2011 / 071 PROGRAMME ROUTES

Le Premier Adjoint commente la proposition du 29 mars reçue de la Société TRACYL pour le programme routier annuel à réaliser avant l'été (après visite sur le terrain), sur la base de laquelle a été établi le budget qui vient d'être voté (après quelques petits ajustements à la baisse).

Un 2<sup>ème</sup> devis sera demandé à une autre entreprise.

Le Conseil donne son accord à la passation d'un marché avec TRACYL sur la base de sa proposition du 29 mars si celle-ci reste moins disante.

Une visite a également été faite sur la voirie d'intérêt communautaire pour actualiser les travaux déjà prévus en 2010. Les travaux seront réalisés également avant l'été par l'entreprise TRACYL, adjudicataire du marché à bons de commandes à passer directement par la CCSN.

La commande de panneaux complémentaires de signalisation a été passée à l'entreprise SIGNANET par la CCSN.

## 2011 / 072 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

Le Maire fait le point des activités du Pays Nevers Sud Nivernais sur l'étude « Développement Touristique ». Quelques points sont à relever :

- nécessité d'un engagement clair de tous les élus pour donner au tourisme une dimension prioritaire (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).
- rôle central de l'ADT mal assuré à ce jour
- structuration en 2 micro-territoires : NEVERS et DECIZE
- recrutement à faire d'un animateur du dossier au Pays Nevers Sud Nivernais
- place importante à développer sur l'Aire de Services prévue à MAGNY COURS
- rubrique à créer dans le Journal du Centre / journées périodiques
- boîte à outils : signalétique / formations / documentation, etc...

Une remarque sur le budget du Pays : il y figure pour 100 000 € l'organisation d'une exposition « Yann Arthus Bertrand », ce qui "interpelle" sérieusement... ! (utilité ? retombées médiatiques ? choix de l'exposant très "personnalisé",...).

Il semble que des mécènes devraient participer à hauteur de 80 000 € et que l'exposition concernerait le thème général de la forêt, de la filière bois, ... etc... : à suivre !

## 2011 / 073 CCSN

Le Maire fait le point des projets en cours : travaux largement avancés au Port de la Jonction (inauguration prévue en juillet), Four à Chaux (plusieurs parcelles en négociation ou vendues), projet photovoltaïque EDF (28 ha, 30 M€, retombées financières intéressantes, enquête publique terminée, permis de construire chez le Préfet, raccordement réseau mi 2012), projet film bois « hollandais » (5ha, 35 M€) toujours à l'instruction (sécurisation approvisionnements), projet CADEC (étude de programmation budgétée avec l'ex « ESCALE »), projet DALKIA chauffage urbain imminent (accord de l'Hôpital, du Lycée, du Collège, ...) mais sans doute sur un nouveau terrain pour la chaudière, aménagement du Centre Bourg d'Avril (140 000 €), etc...

Le budget de la CCSN a été voté (3,8 M€ en fonctionnement et 700 K€ en investissements), ainsi que les budgets annexes du Port de la Jonction (105 K€ en fonctionnement et 3,8 M€ en investissement), de la Zone du Four à Chaux et des ordures ménagères (équilibre à 1 M€).

A noter que la DGF augmente de 79 K€ grâce à l'arrivée des 3 nouvelles Communes, que les effectifs restent stables, et que le nombre de vice Présidents de la CCSN passe de 4 à 6 (Cossaye et Lucenay-Les-Aix).

Deux remarques sur les Communautés de Communes voisines :

- la Communauté de DORNES consacre l'essentiel de ses efforts sur la voirie Communautaire (qui représente 51 % des voiries communales !) alors que la CCSN consacre l'essentiel de ses moyens en développement économique.
- La Communauté « Entre Loire et Forêt » épingle un « racket de l'Etat », ce qui s'apparente clairement à de la démagogie ou du « populisme » (cf. Journal du Centre du 28 avril !) : les chiffres montrent en effet que la CCLF, fortement avantagée par les nouvelles dispositions de la TP, doit reverser cette plus value à hauteur de 756 000 € au « Fonds National de Garantie Individuelle des ressources » ... lequel reverse aux deux seules collectivités de la Nièvre (Fil de Loire et la CCSN) pénalisées par la réforme des sommes importantes (434 000 € à Fil de Loire et 205 000 € à la CCSN) : on n'a pas entendu les 25 autres Communautés de Communes Nivernaises se plaindre de racket... puisqu'elles retrouvent, comme la CCLA, exactement le niveau de leur TP de 2010 !

Deux informations :

- la semaine « Halles en l'eau », organisée autour d'animations fluviales par la CCSN, se déroulera du 23 au 31 juillet 2011
- le stade nautique commencera sa saison d'été le 1<sup>er</sup> mai 2011 (avec quatre nouveaux pédalos, des vélos flottants, une barque, un bateau de secours, etc...)

#### 2011 / 074 **CONTRAT EDUCATION JEUNESSE**

Décision en cours avec la CAF pour la période 2011 / 2014 (bilans d'activités et financiers, évaluation partagée, actions nouvelles).

#### 2011 / 075 **PYLONE CARNAT**

NIVERLAN a inscrit le pylône du Carnat dans le document de préparation au SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique) qui se mettra en place avec un partenariat SFR / ORANGE / BOUYGUES pour une couverture en téléphonie mobile 3 G prévue en 2013, ainsi qu'une alimentation en très haut débit. Le loyer du pylône devrait alors être repris dans la convention à souscrire pour l'opérateur retenu pour l'utilisation du pylône.

#### 2011 / 076 **CHEMIN COURAULT**

Après visite sur le terrain, le Maire a demandé à M. Courault de dégager l'entrée du chemin mitoyen de sa propriété et d'y installer une barrière amovible comme sur le chemin du chêne de TOULON (courrier fait).

#### 2011 / 077 **ARRET TRAVAIL SERGE CHEMINEAU**

Le Maire informe le Conseil de la décision prévue par le Comité Médical Départemental de la DDCSPP, qui est favorable à l'affectation en longue maladie de M. CHEMINEAU. Ceci conduit à lui payer rétroactivement son plein salaire (qui sera remboursé par l'assurance de la Commune) et à régulariser sa situation administrative jusqu'au 10 mai 2011. Une nouvelle visite médicale décidera de la compatibilité de l'état médical de S. CHEMINEAU avec son poste de cantonnier. Le Maire indique clairement que si M. CHEMINEAU ne peut faire aucun effort manuel (pelle, brouette, taille haie, tronçonneuse, tondeuse, débroussailleuse, tracteur, portage de charges,...) la Commune ne pourra lui proposer sans doute aucun poste, même à temps partiel : il faudra donc alors envisager une procédure de licenciement.

#### 2011 / 078 **A77**

Le Maire donne lecture du courrier de la Députée Mme CARILLON COUVREUR pour le renouvellement de la participation de la Commune à « l'Association Nivernaise RN7 2x2 voies » (qui a été inscrite au budget).

Le Maire regrette que ce dossier, qui traîne depuis une décennie et ne se réalise que par petits tronçons, ne fasse pas l'objet pour la partie restante, d'un partenariat public privé (PPP), auquel le Conseil Général de la Nièvre s'est toujours opposé, alors qu'il s'agit d'une priorité absolue pour le développement économique du Département.

#### 2011 / 079 **COURRIER M. JOLY**

Le nouveau Président du Conseil Général a écrit au Maire pour évoquer « le plaisir à se rencontrer dans les mois qui viennent pour échanger sur les dossiers qui nous sont communs ». Le Maire le remerciera de cette perspective qui permettra d'évoquer de

nombreux dossiers dans lesquels la participation du Conseil Général est attendue : ELODIE, pylône du Carnat, PPP de l'A77, développement numérique, tourisme ADT !), CADEC Decize (ex ESCALE), déviation de St-Léger-des-Vignes, etc...

#### **2011 / 080 TROUBLES / DESORDRE GROUPE JEUNES**

Un habitant "pas content", mais anonyme, s'est plaint du comportement d'un groupe de jeunes (désordre, dégâts), déjà observé à d'autres reprises dans la Commune. Le Maire se concertera avec la Gendarmerie pour arrêter ces débordements et responsabiliser les parents concernés.

#### **2011 / 081 PLAN DE LA COMMUNE**

Un premier devis a été obtenu (5 000 € environ, chiffre retenu dans le budget 2011) pour concevoir un plan de la Commune représentant les noms des rues (quadrillage en 16 cases), avec quelques n° de téléphone utiles. La version numérique sera disponible sur Internet (lien à créer par ItiConseil). 400 exemplaires seront distribués (population, fournisseurs, transporteurs,...) en version A2 pliée et 4 plans grand format seront affichés (Place du Bourg, Cyber base, Mairie, Salle Conseil).

Le Conseil donne son accord à cet investissement, qui devra faire l'objet d'un 2<sup>ème</sup> devis.

#### **2011 / 082 DEFIBRILLATEUR**

Le Maire expose que le LYON'S CLUB a accepté de prendre en charge la facture HT du défibrillateur dont l'installation est prévue en extérieur (façade Mairie sans doute) en armoire chauffante. Le devis proposé par la Société AED PLUS (modèle 2011) se monte à 3 500 € TTC. La Commune paiera la facture TTC, se fera rembourser du montant HT par le LYON'S CLUB et récupèrera la TVA.

Le Conseil donne son accord à cet achat.

#### **2011 / 083 ELAGAGE**

Les travaux d'élagage le long de la route du Cloître sont terminés. Les factures s'élèvent à 1 076 € (entreprise BONTE) et 380 € (entreprise DESMARD). Le Conseil donne son accord au règlement de ces factures, dont l'intégralité sera refacturée aux riverains concernés, en fonction des temps passés par les entreprises sur chaque parcelle (à l'exception du Conseil Général qui a fait le travail lui-même). Les branchages résiduels seront broyés (broyeur à emprunter à Avril).

#### **2011 / 084 POLE EMPLOI**

Il y avait 26 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi pour la Commune de Sougy le 15/04/11, dont 19 indemnisés. C'est nettement plus qu'il y a deux ans, où on était tombé à 10/15 demandeurs.

#### **2011 / 085 EXTENSION ASSAINISSEMENT CARNAT/PARNAT**

Le Maire s'est concerté le 28/04 avec le Service de l'Eau du Conseil Général pour examiner les conditions d'un raccordement des habitants du Parnat / Carnat au réseau d'assainissement collectif (suite à une demande d'un habitant). Le Maire rappelle que le budget d'assainissement dégage une petite cagnotte (63 000 €) d'une part, et une épargne annuelle (20 000 €) d'autre part (soit une capacité d'emprunt de 250 / 300 000 €).

L'évaluation des travaux peut se faire avec deux solutions (petit réseau indépendant avec mini station ou raccordement au réseau avec pompe de relèvement). Dans les deux cas les travaux coutent environ 180 000 €. Les 15 logements raccordés rapporteront environ (15 x 100 x 2,5 =) 3 300 € alors que l'emprunt à faire (100 000 € si on reçoit 40 % de subvention) coûtera 7 à 8 000 € / an plus 1 000 € de fonctionnement, ce qui créera un déficit de 5 à 6 000 € / an à répartir sur 16 000 m<sup>3</sup> / an de base de facturation, soit une augmentation nécessaire de 0,30 €/m<sup>3</sup>.

Le même calcul fait pour le hameau de Tinte conduit à 470 000 € de travaux pour 55 logements, soit 13 000 € de taxes à percevoir ; l'écart entre les annuités d'emprunt (380 000 € à 7 % = 20 000 €/an) majorés de l'exploitation (1 000 €/an) serait sensiblement identique (8 000 €/an), mais l'assainissement de Tinte, pour le même coût résiduel au budget d'assainissement, concernerait 3 à 4 fois plus d'usagers.

Par ailleurs, il faudrait que les usagers financent leurs travaux de branchement (1 000 € ? 2 000 € ? par logement) et rien ne prouve qu'ils les souhaitent pour beaucoup d'entre eux, qui ont des installations anciennes fonctionnant correctement, et qui seront prochainement validés par le SPANC.

Il est clair que le contexte a changé depuis l'établissement du schéma directeur d'assainissement de la Commune (1997) qui à l'époque avait évalué à 6,7 MF (soit au moins 1,5M€ d'aujourd'hui) l'extension Tinte + La Mouille+ Le Cloître : le tout collectif en milieu rural est en effet en voie d'abandon, au profit de solutions individuelles.

#### 2011 / 086 CCAS

Le budget du CCAS a été voté à hauteur de 14 000 €. Il est possible qu'une dotation complémentaire soit à prévoir si le partenariat avec le Centre Socio Culturel débouche sur des activités nouvelles, à soutenir financièrement, auprès de nouvelles catégories de population.

#### 2011 / 087 CNSB

Le Maire informe le Conseil de la visite récente du Conservatoire National des Sites Bourguignons au sujet de la reconduite du bail avec la Commune (2015) pour la mise à disposition des sites de MAISON ROUGE, et de celui passé par le CNSB avec M. CAYRE (2014).

Outre les problèmes de cohabitation avec les chasseurs (en voie d'apaisement), il se pose un problème délicat d'équité financière : M. CAYRE bénéficie depuis de nombreuses années (19 ans) d'un accès non payant (sauf petits travaux de broyage) au package des îles de Maison Rouge, et surtout bénéficie des primes agricoles qui y sont attachées. Mais son fils a pris des engagements vis-à-vis de la DDAF sur la base de surfaces déclarées, dont il est délicat de le priver brutalement.

Le Maire propose aux Conseillers de réfléchir à une solution "tournante", prévoyant l'alternance de périodes de 5 ans (durée NATURA) ou 6 ans entre trois jeunes agriculteurs voisins (CAYRE, MILLEROT, ROGUE) ; il sera nécessaire de prendre une décision dans les semaines à venir, afin de donner un temps suffisant à l'exploitant actuel pour lui permettre de retrouver les surfaces qui lui feraient défaut si un changement de locataire intervenait en 2014. Le Conseil valide cette proposition.

#### 2011 / 088 CESSATION PARCELLE MME PORTHAUX

Le Maire a examiné en détail le dossier d'acquisition de la maison Pinson (ordonnance d'expropriation de décembre 1999) : il n'y figure aucune mention relative à l'accès au puits de Mme PORTHAUX, ni à aucune servitude (documents en mairie).

Le Maire signera donc le 7 mai l'acte notarié de cession par la Commune à Mme PORTHAUX du fonds du jardin de la maison PINSON.

#### 2011/089 VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE

Le Conseil donne son accord à l'attribution d'une aide personnelle de 45 € aux 4 élèves (BIENNE Laurie, BISSONNIER Anaëlle, BOURRAND Olympe, MAIGNE Astrid) du Lycée Maurice Genevoix qui ont effectué fin mars un voyage scolaire en Espagne (procédure via versement au Lycée).

#### 2011/090 GESTION CYBERBASE / ENP / BIBLIOTHEQUE

Karine FALLET est en arrêt de travail depuis le 2 mars jusqu'au 31 mai. La Médiathèque / ENP est donc très souvent fermée (S. DE SOUSA l'ouvre quelques heures par semaine seulement). Dans l'immédiat, et faute d'avoir une idée sur la prolongation éventuelle de l'arrêt de maladie, le Maire prendra contact avec des bénévoles pour ouvrir plus souvent les locaux au public.

#### 2011/091 GEFOCALAM

Le Maire donne quelques informations sur le GEFOCALAM :

- le nouveau Directeur (M. Regard) a pris ses fonctions début mars
- le dossier du litige avec une employée est aux prud'hommes (audience le 13 mai)
- les heures de garde feront l'objet d'une mise à jour de la convention
- la fréquentation du foyer est toujours insuffisante (45 logements occupés pour 54 disponibles). Efforts de communication / promotion en cours (Nevers, Varennes, journée portes ouvertes, site internet, ...)
- l'augmentation du prix de journée a été plafonnée par le Conseil Général (22,85 € + 6,15 € pour le repas du midi).

#### 2011/092 SOUGY ECOUTE

Le réseau « SOUGY ECOUTE » a relevé les points suivants :

- vitesse excessive des tracteurs et voitures d'un agriculteur au Carnat et ailleurs
- difficulté captation des chaînes numériques
- SIOM : remplacement seaux / poubelles, débordement PAV
- dépôt sacs poubelles aux 4 routes
- bruits de voisinage à la Croix de Pierre (gendarmes)
- groupe de jeunes turbulents ("jeux d'eau" WC école, parterres piétinés, chevaux lâchés sur la voirie, ...)
- demande de jeux au lotissement : piscine !

Le Maire traitera ces problèmes au cas par cas (sûrement pas de piscine !!)

#### 2011/093 TRAVAUX / ACHATS

- PC station : 2<sup>ème</sup> devis SIEEN en attente : le Conseil donne son accord à l'achat du matériel auprès du fournisseur moins disant
- Consolidation mur Tinte : chantier JPP toujours en attente
- Renforcement mémoires des postes ENP + mise à jour des logiciels : 2<sup>ème</sup> devis SIEEN en attente
- Onduleur ENP : devis GTE signé
- Radiateurs salle Récréative : chantier en attente entreprise Lespinasse

- Alarmes : recherche fournisseur en cours
- Travaux EP / Creux : chantier imminent (DESMARD) dès concertation avec France Télécom (câble)

#### 2011 / 094 **QUALITE DE L'EAU**

L'eau distribuée par le SIAEPA en 2010 a été de bonne qualité bactériologique et conforme aux normes physico chimiques (substances toxiques, pesticides, radio activité). C'est une eau peu dure et son PH est idéal (6,97). Sa teneur en nitrates est raisonnable (15,75mg < 50).

#### 2011 / 095 **DETR**

Le Maire a saisi la Préfecture de l'impossibilité pour la Commune de transmettre pour le 15 avril un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (ex DGE) concernant le projet ELODIE (pas de plan, pas de devis, ..).

Il reste à espérer que la Préfecture fera preuve de compréhension pour ce dossier qui ne pourra être établi qu'en juin / juillet.

#### 2011 / 096 **UNION LOCALE DE LA CGT**

Le Maire expose que l'Union Locale des syndicats du Sud Nivernais demande l'attribution d'une subvention pour contribuer à son fonctionnement. Il expose que, de son point de vue, ce n'est pas aux Collectivités Locales à financer avec l'argent des contribuables, les syndicats, dont les difficultés financières viennent directement du faible nombre de leurs adhérents, lié lui-même à une mauvaise appréciation de l'attente des salariés et de leur mode de défense.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

#### 2011 / 097 **AABN**

Le Conseil donne son accord à l'adhésion à l'AABN (Association des Amis des Bibliothèques de la Nièvre) pour un montant de 0,12 € par habitant soit 73,84 € qui ont été inscrits au budget.

#### 2011 / 098 **DESSERTTE GAZ**

Le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu de GRDF qui confirme que, malgré la prise en compte du développement (entreprises et population) de la Commune, l'étude de la faisabilité économique d'une desserte en gaz naturel est négative, comme cela avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal.

#### 2011 / 099 **RASED / UNSA**

Le Maire fait part aux conseillers d'un courrier du Syndicat des enseignants UNSA proposant une motion de « défense des RASED » (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Le Maire expose que, de son point de vue, il s'agit là d'un problème de fonctionnement interne de l'Education Nationale, à caractère politique, et étroitement lié aux choix budgétaires du Gouvernement : les collectivités locales gèrent les locaux de l'Education Nationale et n'ont pas à intervenir dans le contenu et le fonctionnement de l'enseignement, rôle dévolu au Ministère et à l'Assemblée Nationale.

Le Conseil Municipal valide cette analyse et ne donne pas suite à cette proposition de motion.

## 2011 / 100 COMMISSION DES IMPOTS

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 15 mars pour déterminer les changements intervenus dans l'occupation des propriétés bâties et des propriétés non bâties.

## 2011 / 101 PUBLICITE JOURNAL COMMUNAL

Le Conseil donne son accord pour accueillir des encarts de publicité dans le « Petit Monde de Sougy » ; il est entendu que cette facilité est réservée aux entreprises de Sougy et doit faire l'objet d'une participation (limitée).

## QUESTIONS DIVERSES

- M. LAURENT : courrier envoyé pour lui notifier la délibération du Conseil sur le maintien de la PVR
- Mlle LANCERY : courrier envoyé pour lui confirmer le fossé eaux pluviales créé par M. PORADA
- Candidature d'une habitante à la mairie : réponse faite négative
- Poubelles / sacs SIOM : rappel à faire par les conseillers aux usagers de se présenter au secrétariat de mairie
- NATURA 2000 : documents disponibles en mairie pour information sur la création d'une « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) pour assurer la protection des « oiseaux d'intérêt communautaire » et sur la gestion du « Site d'importance Communautaire » (SIC) entre Imphy et Decize (vallée de la Loire)
- Annulation de l'arrêté préfectoral de janvier 2011 sur le piégeage des nuisibles (fouine, marte, putois, corneille, corbeau, étourneau, pie) qui est désormais interdit, comme leur tir de destruction
- Déficit pluviométrique : la Commune est placée en zone de « vigilance » (donc pas d'interdiction de lavage des véhicules, de remplissage des piscines, d'arrosage) ce qui n'empêche pas de limiter la consommation d'eau (un tiers du Département est placé en « alerte » et un autre tiers en « crise »)
- Aire de jeux : elle sera positionnée et installée près du bâtiment ELODIE dès que le cabinet WARNANT aura précisé le plan masse de l'opération
- Pétition chaînes TV : inutile à ce stade, donc en attente de la mise en service de la TNT en mai
- Litiges COULON / CHEVASSON et GRISARD / TREFFEL : en voie d'apaisement...
- Réveil Sportif Sougyçois : le Président actuel, Serge VIGNERON, ne souhaite pas poursuivre son mandat. Le Conseil souhaite qu'un(e) candidat(e) Sougyçois(e) prenne le relais
- Risque sismique : la Commune est classée dans une zone de sismicité « très faible » (la plus proche commune classée en zone « faible » est Feury-sur-Loire)
- Amicale de Pétanque Sougyçoise : l'ancien Président (P. VAUTIER) est remplacé par J-P. DUBUISSON et un nouveau bureau est constitué
- Travaux voirie zone artisanale : réalisés par la CCSN
- Concours fleurissement : pas d'accord du Conseil pour participer au Concours Départemental de Fleurissement des Communes 2011
- Plan « de gestion » sanglier : il remplace l'ancien « plan de chasse » et permettra une régulation plus simple de l'espèce (réattribution de bagues en cours de saison)
- ERDF : conseil de prudence pour la sécurité des personnes qui exercent des activités à proximité des lignes électriques.
- Fête des mères : elle est prévue le 28 mai en fin d'après-midi

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.

Délibérations numérotées 2011 / 051 à 2011 / 101

Mr GAUTHERON François

Mr DAIGNOT Bernard

Mr BISSONNIER Dominique

Mr DESMARD Olivier

Mme ROUGET Nathalie

Mr OYON Jean-Louis

Mme PICARD Sylvie

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr MILLEROT Emmanuel